



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Arrêté du **13 JUL. 2023**

**Tableau complémentaire des électeurs sénatoriaux des communes de Chemazé et de Lassay les Châteaux pour l'élection des sénateurs du département de la Mayenne le dimanche 24 septembre 2023**

**La préfète  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2023 fixant le tableau des électeurs sénatoriaux pour l'élection des sénateurs du département de la Mayenne le dimanche 24 septembre 2023 ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Nantes n°2309809 du 11 juillet 2023 décidant que les élections de Mme Marie CONNEAU et de M. Sylvain SAINT-ELLIER en qualité de suppléants du conseil municipal de Lassay les Châteaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 sont annulées et proclamant Mme Marie-France THELIER et M. Benoit LANDAIS élus en qualité de suppléants du conseil municipal de Lassay les Châteaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2023 portant convocation du conseil municipal de la commune de Chemazé pour l'élection des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Vu, en date du 10 juillet 2023, le procès-verbal de la nouvelle élection des délégués du conseil municipal de Chemazé et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des électeurs sénatoriaux établi le 16 juin 2023 pour prendre en compte le jugement et le procès-verbal visés ci-dessus ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **A R R Ê T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'annexe 4 du tableau des électeurs sénatoriaux pour l'élection des sénateurs du département de la Mayenne le dimanche 24 septembre 2023 établi le 10 juillet 2023 est modifiée pour les communes de Lassay les Châteaux et Chemazé.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté entrera en vigueur au jour de sa publication.

Il sera communiqué aux maires de Lassay les Châteaux et de Chemazé et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Mayenne : <https://www.mayenne.gouv.fr/>.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à tous les maires des communes du département pour affichage.



Marie-Aimée GASPARI



**TABLEAU COMPLÉMENTAIRE DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE CHEMAZE ET LASSAY LES CHATEAUX**

COMMUNE	FONCTION	CIVILITE	NOM	PRENOM
CHEMAZE	DELEGUE 1	Madame	FOUILLEUX	Caroline
CHEMAZE	DELEGUE 2	Monsieur	MARTEAU	Dominique
CHEMAZE	DELEGUE 3	Madame	LEMERCIER	Cécile
CHEMAZE	SUPPLEANT 1	Monsieur	NOUVEL	Julien
CHEMAZE	SUPPLEANT 2	Madame	GABILLARD	Jeanne
LASSAY-LES-CHATEAUX	DELEGUE 1	Monsieur	RAILLARD	Jean
LASSAY-LES-CHATEAUX	DELEGUE 2	Madame	SOULARD	Soizick
LASSAY-LES-CHATEAUX	DELEGUE 3	Monsieur	RIGOUIN	Michel
LASSAY-LES-CHATEAUX	DELEGUE 4	Madame	BORDERIE	Caroline
LASSAY-LES-CHATEAUX	DELEGUE 5	Monsieur	GAUTIER	Benoit
LASSAY-LES-CHATEAUX	SUPPLEANT 1	Madame	THELIER	Marie-France
LASSAY-LES-CHATEAUX	SUPPLEANT 2	Monsieur	LANDAIS	Benoit
LASSAY-LES-CHATEAUX	SUPPLEANT 3	Madame	BEAUDUCEL	Fabienne

